

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchar, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité pour l'étude du bill C-173. Le comité passe maintenant à l'article 52.

Sur l'article 52.

L'hon. M. Basford: Monsieur le président, quelques mots seulement sur les commentaires de la représentante de Vancouver-Kingsway, au sujet du casier postal 99, système qu'elle a qualifié d'impersonnel et dénué d'intérêt pour les gens. Je m'insurge énergiquement contre cette allégation. C'est un programme unique en son genre, selon moi, et le gouvernement a droit à des félicitations pour avoir créé une division spéciale. Le consommateur canadien, casier postal 99, Ottawa, pour avoir dépensé de l'argent à cette fin et avoir pris la peine d'exhorter les gens qui ont des griefs et suggestions à présenter à écrire au casier postal 99.

L'expérience est unique et est un succès, je le dis au nom de hauts fonctionnaires de mon ministère. Nous avons le problème de faire connaître la boîte postale 99 aux Canadiens. Mes fonctionnaires et moi-même consacrons beaucoup de temps et d'efforts à expliquer cette initiative. Partout où je vais, je prends la parole aux programmes de tribune libre. Nous envoyons des lettres, des communiqués et des avis. Mes fonctionnaires font des tournées de discours et ne cessent de parler de la boîte postale 99. Nous voulons que les Canadiens participent à ce programme, qui est précisément l'opposé des programmes impersonnels ou qui n'ont rien à voir avec les gens. C'est un des programmes du gouvernement canadien qui atteint vraiment les gens. Comme le député l'a dit, nous ne révélons pas à droite et à gauche le nom de ceux qui se sont plaints par cet intermédiaire pour ainsi faire la manchette, car le citoyen moyen qui se plaint à nous ne veut pas voir son nom dans les journaux; en outre, mes fonctionnaires veulent résoudre le problème et non pas faire la manchette. Si

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchar).]

grâce à la plainte nous constatons qu'un délit criminel ou autre a été commis aux termes de la loi sur les poids et mesures ou aux termes d'une loi sur les produits agricoles, nous transmettons les preuves aux autorités compétentes, soit fédérales soit provinciales.

Je ne suis donc pas d'accord avec les critiques du député sur ce programme. De tous les programmes que le gouvernement a élaborés, c'est, me semble-t-il, un de ceux qui atteignent le plus le peuple.

Je conclurai en me référant aux remarques du député de Surrey; je ne m'arrêterai qu'à un des trois points qu'il a soulevés, celui de la sécurité automobile. Cette question relève du ministre des Transports, mais il y a un comité interministériel de la consommation; mes fonctionnaires en font partie et s'intéressent à la question.

M. Orlikow: J'ai écouté avec intérêt les remarques du ministre au sujet de la loi que l'on envisage contre les coalitions. Voilà sept ans que je suis à la Chambre et sept ans que j'entends les ministres expliquer pourquoi ils n'ont pas eu le temps, ce mois-ci ou cette session-là, de présenter une loi en vue de lutter contre l'extension de ces coalitions iniques. Il y a près de 50 ans que nous avons une loi anticoalition dans le pays; cette loi a été présentée par un gouvernement libéral, dirigé à cette époque par le premier ministre libéral de vieille souche, M. Mackenzie King. Pendant des années, jusqu'à ce que le public ait réalisé la futilité de cette loi, le parti libéral et M. King se sont efforcés de nous convaincre qu'elle était un des joyaux que ce bon gouvernement, si progressiste, avait donnés au pays. On n'a plus levé ce lièvre, ces dernières années, car tout le monde au Canada sait bien que notre loi anticoalition est, à tout prendre, une véritable farce, et, au mieux, parfaitement futile.

Le ministère compte un personnel très capable qui a mené des enquêtes en matière de coalitions à la suite de plaintes. Je songe à une foule d'enquêtes comme celle sur la coalition possible en matière de prix des médicaments sur ordonnance, du papier, des boîtes de papier, et du verre. Des douzaines d'enquêtes ont été menées avec compétence et grand soin à la suite desquelles les nombreux cas de coalitions constatés ont fait l'objet de poursuites. Depuis un demi-siècle il y a eu je suppose des centaines de sociétés qui ont fait l'objet d'enquêtes et que je pourrais nommer, mais je m'en abstiendrai parce que le ministre connaît sans doute le sujet mieux que moi. On a intenté des actions contre ces sociétés et elles ont été condamnées non pas une fois mais, et je parle de mémoire, jusqu'à